

BONNES VACANCES



LA NEWSLETTER MENSUELLE DES ADHÉRENTS CFDT DE L'UES SFR



EDIT2RIAL

IL N'Y A PAS QUE LE CLIMAT QUI SURCHAUFFE!

Le printemps 2022 a été le plus chaud jamais enregistré sur le plan climatique, mais aussi sur le front de l'inflation, l'INSEE tablant sur une inflation qui, continuant sa progression implacable, atteindrait 6,8% au mois de septembre.

Les augmentations accordées par l'entreprise sont donc bien loin de compenser l'augmentation du coût de la vie. Pire, avec un le faible montant de l'enveloppe (2%) consacré aux augmentations individuelles et en refusant de mettre en place une augmentation générale, nous voyons nos rémunérations subir un « écrasement » par rapport au SMIC (+3,55% depuis janvier 2022).

Si au niveau de la Branche des Télécoms il est prévu de rediscuter des salaires à l'automne, rien de tel chez SFR. A l'heure où nous recevons (ou pas) nos courriers d'augmentation la CFDT ne peut pas imaginer que l'entreprise ne réouvre pas le dossier des salaires à la rentrée.

C'est une question de justice sociale, mais aussi un outil permettant de remotiver les salariés.



<u>CFDT.FR</u> 2



Cfdt: SOMMARE Nº4



[À LA UN≡] CPF : LA FICHE PRATIQUE

Epargne salariale : Qui? Quoi? Combien? ... La CFDT vous éclaire. 4 à 8



Fusion / Absorption

Bye, Bye SBD, Hello SFR!



Actualité CFDT

Reportage: visite des Ulis

Actualité groupe

Présentation Rhôn'Telecom

Décrypter

Vacances scolaires, nos conseils pour optimiser vos congés!

Quelques chiffres

Panorama des métiers en 2030

18

9 à 10

11

12 à 14

15 à 17



Jeux

Mots croisés, labyrinthe

19

CFDT.FR

4





Qu'est ce que l'épargne salariale?

Au sein du l'UES SFR (hors XP Fibre) et de SFR Distribution, les salariés bénéficient d'une prime d'intéressement et d'une quote-part sur la participation au bénéfice.

Certaines années, il peut être aussi mis en place des suppléments d'intéressement ou de participation.

L'ensemble de ces éléments, à l'occasion de campagnes de « choix d'option » d'une durée de 15 Jours, permet de percevoir ou de placer tout ou une partie des sommes correspondantes.

Chaque année, la CFDT vous assiste dans vos choix en mettant sa « calculette » à votre disposition.



La participation

Il s'agit d'un dispositif obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Avec la mise en place d'un accord, les entreprises peuvent adapter ce dispositif à leur périmètre et à leurs spécificités.

En l'absence d'accord, la loi prévoie l'application d'une formule légale aux bornes de chacune des sociétés juridiques.

Un accord de participation existe au sein du pôle Telecom, permettant à l'ensemble des salariés de se partager les RSP (Réserve Spéciale de Participation) des sociétés qui constituent l'UES.

Mais dans un groupe comme le nôtre, l'affectation des bénéfices a une entité juridique plutôt qu'a une autre permet de réduire les bénéfices imposables, et donc de la participation...

CFDT.FR

Sommaire



Cfdt: FICHE PRATIQUE:

L'ÉPARGNE SALARIALE

L'intéressement

L'intéressement est un dispositif facultatif qui se met en place au travers d'un accord triennal. L'accord peux nécessiter des avenants annuels pour préciser les objectifs (seuil de déclenchement et de surperformance pour nos accords) pour la seconde et troisième année de l'accord triennal. L'accord initial et les avenants doivent être signé avant fin juin de l'année concernée pour permettre une forme d'aléa dans ses résultats. L'objectif d'un accord d'intéressement est d'« intéresser » les salariés à l'atteinte d'objectifs permettant d'améliorer la situation de l'entreprise, qu'elle fasse des bénéfices ou pas.

A ce titre il nous semble important que les salariés comprennent comment ils contribuent directement à l'amélioration des indicateurs et puisse les suivre au plus près, mensuellement idéalement, pour pouvoir infléchir les évolutions. Si dans le passé les indicateurs étaient très opérationnels (QoS, évolution du parc, ...) aujourd'hui ceux « imposé » par l'entreprise sont basés sur des critères financiers (CA et Ebitda). Difficile pour chacun de voir sa contribution à cet amalgame financier groupe, d'autant quand les résultats sont publiés plusieurs mois après la fin de chaque trimestre.

A cela la direction ajoute à partir de cette année, le NPS (Net Promoter Score), indicateur de confiance de nos clients, évoluant rapidement à la baisse et lentement à la hausse! Et avec un impact fort d'entités extérieures au périmètre de l'accord comme ERT pour le déploiement ou Intelcia pour les services clients.

Important : Si l'accord n'est pas signé par les organisations syndicales, les salariés ne touchent pas d'intéressement. La négociation est donc totalement déséquilibrée.



CFDT.FR Sommaire



FICHE PRATIQUE:

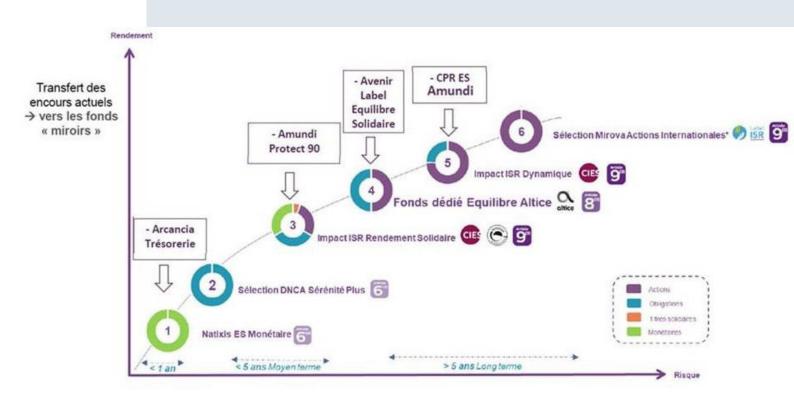
L'ÉPARGNE SALARIALE

Le CET et les congés non pris

Notre accord Percol (Plan d'Epargne Retraite Collectif) prévoie la possibilité de placer des jours du CET (Compte Epargne Temps) qui seront valorisés en € en fonction de votre taux horaire au moment du placement sur le PERCOL. Il permet aussi, pour les salariés ne bénéficiant pas d'un CET, de placer jusqu'à 10 jours de congé non pris. Pour les salariés de SFR, SRR, Completel et SFR Fibre, il est possible de placer jusqu'à 5 jours venant du CET. La calculette CFDT vous permet de connaître la valorisation de ces journées placées.

Le PEG

Le Plan d'Epargne Groupe en place au sein d'Altice permet de placer les sommes issues des accords d'intéressement et de participation. Sauf condition de déblocage anticipé, les sommes placées dans un plan d'épargne le sont pour 5 ans. Les fonds le constituant ont évolués en 2022, ils sont maintenant gérés par Natixis. Six fonds sont à votre dispositions, ils sont classés sur une échelle de risque allant de 1 à 6, permettant à chacun de placer en fonction de ses projets personnels.



Un outil est disponible pour conseiller la répartition entre fonds et des arbitrage gratuit et illimité permettent les modifier.



Cfdt: FICHE PRATIQUE:

L'ÉPARGNE SALARIALE

Le PERCOL

Le Percol est un dispositif permettant d'épargner pour sa retraite. Les fonds sont bloqués jusqu'à la liquidation des droits à la retraite. Les possibilités de déblocage anticipé sont beaucoup plus limitées, par rapport au PEG. Vous pouvez demander le déblocage anticipé du Perco dans les cas suivants :

- Décès (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs)
- Invalidité (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants)
- Surendettement du salarié
- Acquisition d'une résidence principale (ou remise en état suite à catastrophe naturelle).
- Expiration des droits du salarié à l'assurance chômage.

Les transfert Collectif

Fin 2015, les salariés qui disposaient d'avoir sur le PEG Vivendi, les ont vu transférés collectivement sur les fonds sur PEG Numéricâble-SFR.

Seuls les avoirs qui étaient sur le Fond Vivendi Epargne n'ont pas été transféré. Une fois les transferts réalisés, les salariés ont pu procéder à des « arbitrages » du fond « Vivendi Epargne » vers les autres fonds du PEG Vivendi.

En juin 2022, à la suite de la reprise du PEG par Natixis, un transfert collectif a été réalisé du PEG Esalia vers celui de Natixis.

Lors des transferts collectifs vos avoir sont transférés sur les nouveaux fonds ayant un niveau de risque équivalent à ceux que vous aviez choisi initialement. A l'issu du transfert, vous pouvez arbitrer, gratuitement et autant de fois que vous le souhaitez, entre les différents fonds disponibles sur le PEG Natixis.

CFDT.FR



Cfdt: FICHE PRATIQUE:

L'ÉPARGNE SALARIALE

Abondement

Actuellement, seuls les placements sur le PERCOL permettent un abondement selon le barème suivant :

| Tranche de versement | 0€à365€ | 365€ à 1 460 € | 1460€à1825€ |
|--|---------|----------------|-------------|
| % d'abondement | 35% | 75% | 100% |
| Abondement Max sur la tranche de versement | 127,75€ | 821,25€ | 365€ |
| Abondement Max cumulé | 127,75€ | 949€ | 1314€ |

A noter que le calcul de l'abondement individuel se fait en fin d'année sur la totalité des placements fait sur l'année.

L'accord prévoie une enveloppe maximale d'abondement de 3,55 M€ brut pour 2020 ce montant est ajusté chaque année au prorata des effectifs. Nous avons renégocié cette enveloppe pour l'année 2021 et 2022 pour la porter à 4,2 M€ bruts.

Si le plafond de 4,2M€ était atteint, les abondements individuels seraient proratisés... comprenez réduits.

Les transfert Individuels

Il est possible, à titre personnel faire une demande de transfert individuel d'avoir existants sur un ancien Plan d'Epargne Entreprise (ou PEG), vers les fonds du PEG Natixis. Sachez que la CFDT a obtenu qu'à la rentrée, une opération de prise en charge des frais liés à ces transferts soient proposée par Natixis...

Les versements libres

Dans la limite d'un quart de votre salaire annuel, vous pouvez placer sur le PEG (Plan d'Epargne Groupe) ou sur le PERCOL (Plan d'Epargne Retraite Collectif) des avoirs venants de vos fonds personnels.

Le versement sur le Percol, permet de défiscaliser ces sommes sur l'année du placement (fiscalisation à la sortie du Percol).

CFDT.FR Sommaire



FUSI2N / ABSORPTION

BYE, BYE SBD, HELLO SFR!



Le siège de SFR BUSINESS DISTRIBUTION est situé au 2 RUE BLAISE PASCAL à CHARTRES (28000)

L'année 2023 verra la disparition de SFR Business Distribution, enfin la disparition de la société SFR Business Distribution qui sera fusionnée dans SFR. Après quelques tergiversations, Transmission Universelle de Patrimoine (dites TUP ça fait bien) ou Fusion/Absorption nos dirigeants ont fait le choix de la simplicité administrative et de la Fusion/absorption.

Pour les salariés de SBD le choix de l'une ou l'autre de ces modalités est sans impact.

QUE VA-T-IL SE PASSER ET QUE VONT DEVENIR LES SALARIÉS?

Rien ne devrait véritablement changer dans l'activité au quotidien, SBD étant déjà totalement intégrer à l'activité B2B de SFR.

Par contre c'est sur le volet social que des changements vont se faire sentir.

Pour commencer, les salariés de SBD vont devenir des salariés de SFR. Le contrat de travail est transféré automatiquement sans modification, l'ancienneté est conservée.

QUI DIT ÊTRE SALARIÉS DE SFR, DIT APPLICATION DES ACCORDS DE SFR ?

Alors oui et non:

Il peut être négocier un accord anticipé d'adaptation. L'accord anticipé d'adaptation a pour objet tant de se substituer aux accords collectifs mis en cause dans l'entreprise d'origine (SBD), que de réviser ceux applicables dans l'entreprise d'accueil (SFR). Cet accord a donc vocation à s'appliquer à tous les salariés de la nouvelle entité créée par le transfert. Il entre en vigueur à la date de réalisation de la fusion (C. trav., art. L. 2261-14-3).

Sans cet accord anticipé, il n'est pas possible, pour l'employeur, de faire application des accords de l'entreprise absorbante aux salariés de l'entreprise absorbée. S'il n'y a pas d'accord(s) d'adaptation, les accords collectifs applicables à l'entreprise absorbée sont automatiquement mis en cause.

Autrement dit, ces accords vont cesser de s'appliquer après un délai de survie de 15 mois maximum.

Sommaire 8



FUSI2N / ABSORPTION

Pendant le délai de maintien provisoire de 15 mois, l'employeur ne peut pas :

- Refuser d'appliquer les accords collectifs mis en cause sans avoir conclu un accord collectif de substitution ;
- Décider d'appliquer aux salariés transférés les seuls accords collectifs auxquels l'entreprise d'accueil est soumise;
- Tenter d'obtenir des salariés transférés une renonciation à l'application des accords collectifs mis en cause (Cass. soc., 13 nov. 2011, no 99-42.709).

Par contre, pendant cette période de 15 mois, les salariés de SBD pourront bénéficier des accords SFR s'ils sont plus favorables. Cela signifie que les salariés transférés peuvent relever de plusieurs accords collectifs (ceux de SBD et ceux de SFR) et ce sont les dispositions les plus favorables qui s'appliquent (Cass. soc., 24 janv. 1996, no 93-40.745). L'appréciation du caractère plus favorable de telle ou telle disposition s'apprécie avantage par avantage (maladie, congés, indemnités de licenciement, etc.). Cette appréciation ne s'effectue pas pour chaque salarié mais pour l'ensemble des salariés concernés.

A noter que le règlement intérieur de SFR s'appliquera sans délai ainsi que la politique voyage.

Mais pas de panique, la négociation peut toujours s'engager dans l'entreprise d'accueil (SFR), une fois le transfert accompli, afin, soit d'élaborer de nouvelles dispositions, soit d'adapter le statut collectif des salariés aux dispositions conventionnelles (accords) de leur nouvelle entreprise.

S'il y a obligation de négocier, en revanche, il n'y a pas obligation de conclure.

Ceci étant précisé, l'accord de substitution est celui qui a le même objet que l'accord mis en cause (Cass. soc., 30 nov. 1994, no 91-43.510). Il va remplacer ce dernier y compris s'il est moins avantageux.

Et au bout du bout des 15 mois, en l'absence d'accord(s), ce sont ceux de SFR qui s'appliquerons aux salariés de SBD.





Cfdt: ACTUALITE CFDT ALTICE:

REPORTAGE: VISITE DES ULIS



Les élus CFDT des Ulis ont convié, le mardi 21 juin , les Délégués Syndicaux Centraux et des représentants CFDT de Balard, à venir à la rencontre des collaborateurs du site des Ulis. Entre spécificités du site et échanges nourris avec les collaborateurs, vos élus ont pu apprécier les réalités quotidiennes des équipes.

La sécurité et la santé, au cœur des préoccupations quotidiennes des collaborateurs



Un fil conducteur a rythmé la visite du site : l'importance accordée à l'aspect Santé et Sécurité par les salariés. En effet, le PDV a laissé des traces et les impacts se font ressentir sur les charges de travail.

Ainsi, le droit d'alerte initié il y a maintenant deux ans pour l'équipe ADV NEW, prend aujourd'hui une nouvelle ampleur : Le PDV ainsi que les récentes démissions sont venu aggraver

une situation déjà bien trop fragile.

Des actions ont été décidées à l'issue du CSE B2B extra du 16 juin :

- Renfort temporaire de l'équipe avec 3 ETP
- Gel de la bascule des équipes Intelcia de LISBONNE vers VILA REAL

Cependant, suffiront elles pour préserver la santé des équipes dont les effectifs seront limités du fait des congés ?





10

CFDT.FR Sommaire



Cfdt: ACTUALITE GROUPE

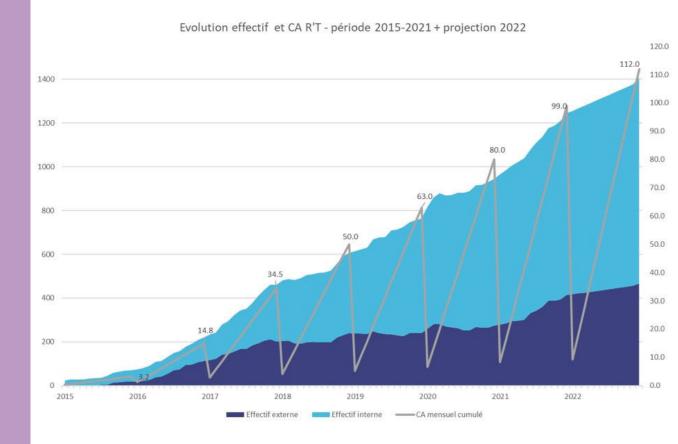
PRESENTATION



Définition du positionnement RHON'TELECOM chez Altice France

Rhôn'Telecom délivre des projets dans le domaine des réseaux fixes et mobiles. Elle a pour mission de réintégrer au sein du groupe SFR/Altice les prestations sous-traitées en dehors du groupe.

Leurs équipes concentrent leurs efforts à servir les abonnés du groupe : grand public box et mobiles, clients entreprises,...



Au fil des ans pour Altice/SFR, Rhôn'Telecom a su développer une capacité à opérer des réversibilités agiles dont la méthode et l'efficacité sont reconnues:

- par et avec ses clients
- avec les sociétés prestataires sortantes

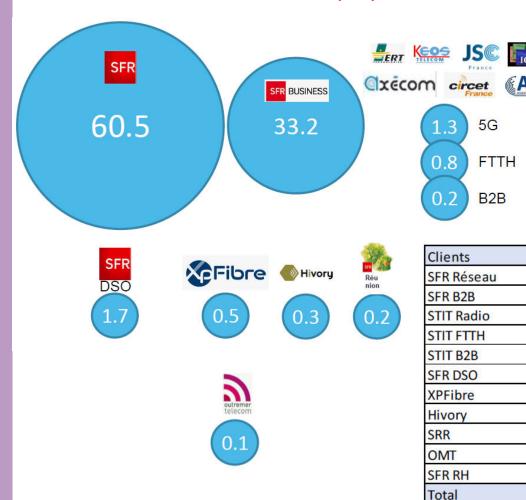
Source : Présentation DG RHÔN'TELECOM Réunion du Comité de Groupe Altice France 14 juin 2022

CFDT.FR



Cfdt: ACTUALITE GROUPE

Les clients RHON'TELECOM en 2021 (m€)



Et après?

2022 est une année charnière dans le développement de l'entreprise puisque la Direction générale poursuit ses engagements de développer Rhôn'Telecom en dehors du groupe.

Les avancées commerciales à date sont:

- contrat cadre signé avec SNCF sur de la prestation d'assistance technique
- pourparlers avancés avec Cellnex et ATC

La création d'une direction commerciale est en cours

Les chiffres à retenir

- + de 140 recrutements depuis le 1er janvier 2022
- Objectif CA actualisé: 117m€
- Postes restants à pourvoir : 94

Source : Présentation DG RHÔN'TELECOM Réunion du Comité de Groupe Altice France 14 juin 2022

CA 2021

60581319

33203610

1375692

811847

127570

1710826

535361

351551

208202

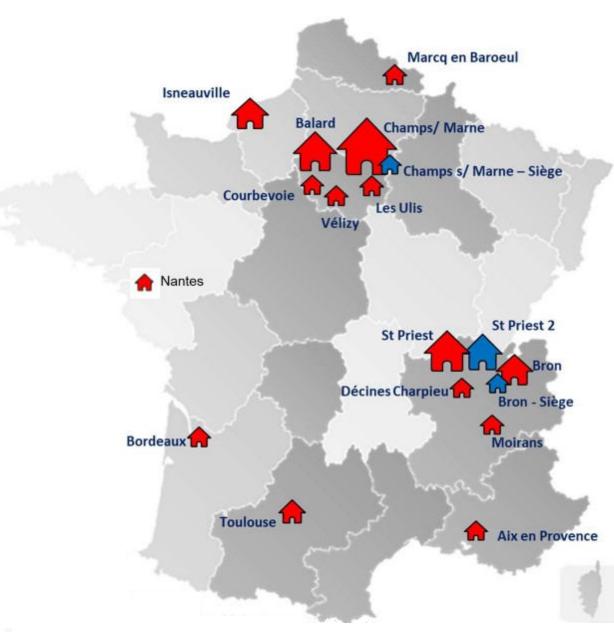
118140

99032999



Cfdt: ACTUALITE GROUPE

L'empreinte géographique de RHON'TELECOM



A Site SFR

♠ Site Rhôn'Telecom

Source : Présentation DG RHÔN'TELECOM Réunion du Comité de Groupe Altice France 14 juin 2022



Cfdt: DÉCRYPTER

VACANCES SCOLAIRES NOS CONSEILS POUR OPTIMISER VOS CONGÉS!

DÉCOUVREZ QUELS JOURS VOUS DEVRIEZ POSER EN PRIORITÉ.

Comme chaque année, le calendrier scolaire est publié en avance, ce qui permet aux collaborateurs de s'organiser. Il est intéressant de connaître les dates de vacances scolaires et des jours fériés pour optimiser la prise de ses congés payés sur la période 2022—2023!



NB : les élèves n'auront pas classe le vendredi 19 mai et le samedi 20 mai 2023.



Cfdt: DÉCRYPTER

LA PÉRIODE 2022

LES JOURS FÉRIÉS EN 2022

- Le samedi 1er janvier 2022 (Jour de l'an)
- Le lundi 18 avril 2022, Lundi de Pâques,
- Le dimanche 1er mai 2022, pour la fête du travail
- Le dimanche 8 mai 2022, pour la victoire de 1945,
- Le Pont de l'Ascension, le jeudi 26 mai 2022
- Le lundi de pentecôte sera célébré le lundi 6 juin 2022
- La fête nationale le Jeudi 14 juillet 2022
- L'assomption le lundi 15 août 2022
- La toussaint le mardi ler novembre 2022
- L'armistice le vendredi 11 novembre 2022
- Noël le dimanche 25 décembre 2022

Sur la période, pas de chance : 4 jours fériés tombent un week-end ! Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot. En suivant simplement nos conseils vous pourrez poser le moins de jours de congés possible tout en profitant d'un maximum de jours de repos.

VOICI LES JOURS À POSER POUR OPTIMISER VOS CONGÉS SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE 2022 :

Juillet:

Le 14 juillet tombe un jeudi cette année! En posant votre vendredi 15 juillet vous profiterez d'un weekend prolongé.

Août:

Le 15 août tombe un lundi! Alors posez le **vendredi 12 août** et profitez d'un week-end de 4 jours!

Octobre:

La toussaint tombe le mardi 1er novembre, en posant donc le lundi 31 octobre, il est possible de profiter d'un weekend prolongé.

Novembre:

Le mois de novembre est notre dernier mois de 2022 comportant des jours fériés. Alors on en profite pour poser son jeudi 10 novembre pour se reposer pendant 4 jours!



Cfdt: DÉCRYPTER

LA PÉRIODE 2023

LES JOURS FÉRIÉS EN 2023

- Le dimanche 1 janvier 2023 (Jour de l'an)
- Le lundi 10 avril 2023 à l'occasion du Lundi de Pâques,
- Le lundi 1 mai 2023 pour la fête du travail
- Le lundi 8 mai 2023, pour la victoire de 1945,
- Le Pont de l'Ascension, le jeudi 18 mai 2023
- Le lundi de pentecôte sera célébré lundi 29 mai 2023
- La fête nationale le vendredi 14 juillet 2023
- L'assomption le mardi 15 août 2023
- La toussaint le mercredi 1 novembre 2023
- L'armistice le samedi 11 novembre 2023
- Noël le lundi 25 décembre 2023

Sur 2023 c'est un peu mieux avec seulement deux jours fériés qui tombent un week-end. Malheureusement, le premier jour férié de 2023 tombera à nouveau un dimanche. Et le jour férié suivant n'arrivera qu'en avril.

VOICI LES JOURS À POSER POUR OPTIMISER VOS CONGÉS 2023 :

Avril:

Le 10 avril tombe un lundi! En posant votre vendredi 07 avril vous profiterez d'un weekend prolongé.

Mai:

En 2023, le 1er mai tombe un lundi! c'est déjà un jour de gagné pour ceux qui voudront profiter de leurs familles et pourquoi pas compléter en posant du mardi 2 au vendredi 5 mai. La semaine de la rentrée sera elle marquée par un possible long week-end, puisque le jeudi de l'Ascension tombe le 18 mai. Il y a donc moyen de prendre 3 semaines de congé pour 13 jours à poser plutôt que 15.

Une autre option existe avec le lundi de Pentecôte, qui tombe le 29 mai. En prenant congé à partir du jeudi de l'Ascension, il est alors possible de profiter de 12 jours de repos pour 6 jours de congé seulement.

Juillet:

Le 14 juillet tombant un vendredi, voilà une possibilité de commencer vos vacances un jour plus tôt

Août:

Le mardi 15 août permet aussi de prolonger le plaisir en posant le lundi 14 août.

NB :Pour la première fois, le week-end avant le 10 avril ne sera pas englobé dans les vacances de Pâques, qui seront rebaptisées <u>vacances</u> de <u>Printemps</u> et qui se dérouleront du 1er au 12 mai.

CFDT.FR

16



Cfdt: QUELQUES CHIFFRES

Panorama des métiers

Sources: ministère du Travail - Dares

d'emplois

serait créé entre 2019 et 2030



La construction afficherait une forte croissance

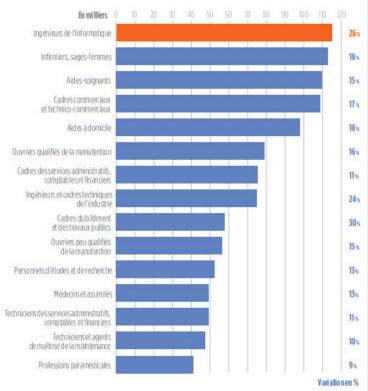
190 000 emplois seraient créés

entre 2019 et 2030



Les emplois exercés par ceux qui n'ont pas dépassé le niveau baccalauréat diminueraient de près de 800000

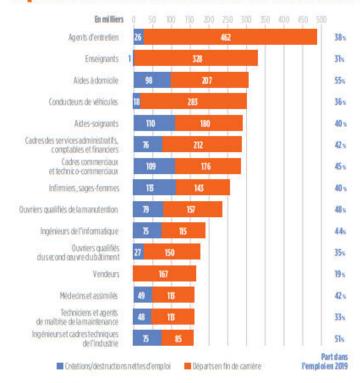
Les métiers en plus forte expansion entre 2019 et 2030



Champ: France métropolitaine.

Lecture: En 2030, il y aurait 115 000 postes d'ingénieurs de l'informatique en plus, soit une hauss e de 26% par rapport à 2019.

Les métiers comptant le plus de postes à pourvoir dans le scénario de référence



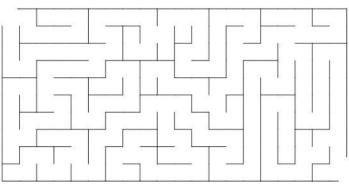
Champ: France métropolitaine

Lecture: Entre 2019 et 2030, 490 000 postes seraien tá pour voir chez les agents d'entretien, dont 460 000 dus aux départs enfin de carnière et 30 00 0 aux créations nettes d'emplois. Ces postes à pour voir représenteraient 38 % de l'emploi de ce métier en 2019



AIDE ONCLE PATRICK À RENFLOUER LA DETTE





MOTS MÉLÉS

| T | В | S | D | Y | D | Z | D | Ι | A | J | Q | D | I | Т | Z | R | R | U | A |
|---|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------------|---|---|---|---|---|---|
| В | H | 0 | Ç | K | J | A | K | Z | V | N | S | Ç | В | L | S | T | P | N | K |
| P | D | U | M | T | G | V | W | H | E | 0 | Y | J | L | A | Н | E | A | T | Z |
| 0 | Q | J | Q | T | J | L | G | T | Ç | Y | W | L | Ç | X | T | L | D | J | U |
| G | E | G | F | U | В | T | X | D | K | 0 | H | G | M | X | J | E | U | X | X |
| E | R | 0 | N | Z | C | S | L | C | W | G | D | D | C | W | J | T | G | L | L |
| F | K | I | R | A | L | C | I | C | 0 | M | P | R | E | N | D | R | E | M | F |
| L | S | V | Z | I | В | U | 0 | L | Z | J | Q | L | 0 | Y | 0 | A | L | E | 0 |
| В | P | Z | F | M | X | E | N | A | M | S | P | A | Q | Ç | C | V | I | R | I |
| E | P | N | T | W | G | G | G | R | 0 | T | N | L | S | В | K | A | R | C | D |
| K | \mathbf{T} | G | M | N | D | P | Ç | I | D | S | E | V | E | J | R | I | Y | U | J |
| Q | F | M | F | R | X | I | T | F | T | W | K | D | F | F | G | L | K | R | Z |
| U | M | Ç | F | H | M | A | C | Y | I | H | G | G | M | F | I | В | R | E | W |
| U | E | S | V | A | L | H | T | F | A | S | В | X | R | W | P | X | K | U | 0 |
| A | Z | E | R | P | A | R | T | I | C | I | P | A | \mathbf{T} | I | 0 | N | F | N | U |
| В | G | I | Q | L | N | V | U | L | B | G | C | K | U | V | S | L | Y | X | W |
| P | U | P | Y | Ç | J | P | В | C | K | S | X | G | S | I | N | D | J | L | Z |
| P | X | Ç | W | H | M | D | I | F | F | A | G | Ç | C | C | L | Y | Z | G | E |
| F | \mathbf{T} | C | 0 | L | V | R | 0 | J | K | R | M | N | L | C | F | C | D | W | J |
| C | N | C | X | P | В | T | Ç | Ç | I | N | T | E | L | C | I | A | C | A | I |

- (?) SFR
- (?) CFDT
- (?) NAO
- (?) INTELCIA
- (?) MERCURE
- (?) FIBRE
- (?) CLARIFY
- (?) PARTICIPATION
- (?) TELETRAVAIL
- (?) COMPRENDRE



Ne restez pas seul, prenez contact avec vos élus CFDT de proximité.

VOS CENTRAUX

VOS RÉFÉRENTS SITE

| DELEGUE SYNDICAL CENTR. | |
|-------------------------|--|
| | |
| | |

LELONG Olivier



+33 6 28 09 80 19

BORDEAUX

MATAGNE Emilie



+33 6 23 24 63 01

CAMPUS B2B KHELIFA Donia

+33 6 28 09 80 52

DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL ADJOINTS

KHELIFA Donia



+33 6 28 09 80 52

CAMPUS B2C

BALU Frederic



+33 6 28 69 45 32



CAMPUS RSI

BAH Ibrahima



+33 6 28 09 85 22



+33 7 78 19 33 79

CHARTRES

LACROIX Stephane

+33 6 34 25 17 56

OLIVE Jeremy



ISNEAUVILLE

FRIH Alain

+33 6 79 24 10 97

PANCETTI

Antonello



+33 6 03 82 54 58

LES ULIS

DIABY Moustapha



+33 6 22 74 70 24

COORDINATEUR GROUPE

PENON Laurent



+33 6 09 68 33 12

LYON

BEURAERT Christian

+33 6 11 60 34 63

FOURNIER Frederic



+33 6 09 91 37 77

RENNES

NANTES

BENEZIT Frederic



+33 6 28 09 76 96

L'actualité social SFR dans votre boîte mail Inscrivez-vous gratuitement

SMR

BOURHANE Anrmy



+33 6 39 69 49 70

SRR

MAOULIDA Jean-Francois



+ 262 692 85 09 13

TOULOUSE

MARCHAND Didier



+33 6 03 85 77 43

VELIZY

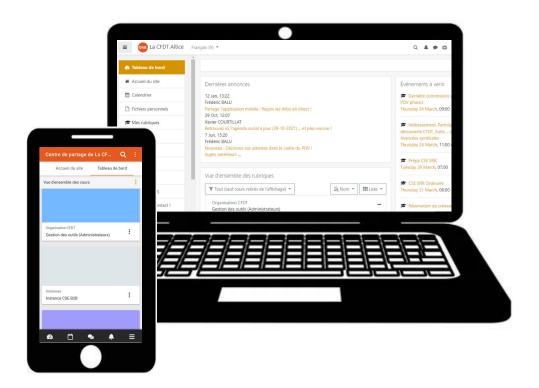
LETORT Yannick



+33 6 21 53 10 54



MENSUEL N°4-JUILLET-AOUT 2022



LE CENTRE DE PARTAGE DE LA CFDT ALTICE

https://partage.lacfdt.fr

- Un décryptage complet de l'actualité sociale et syndicale du groupe Altice ;
- Un site web qui explique les positions de la CFDT ALTICE ;
- Un accès directe aux CR des réunions CSE ;
- Une application gratuite sur l'App Store et Google Play ;

Gratuit pour les adhérents

Pour se connecter? C'est simple! Si ce n'est déjà fait, activez votre espace adhérent sur partage.lacfdtaltice.fr puis saisissez votre adresse électronique professionnelle.

- en cas d'assistance, envoyez un mail à : contact@lacfdtaltice.fr



L'application Moodle est disponible aussi sur Apple Store et Google Play

